

## AVIS AUX ETUDIANTS

### EXTRAIT DU REGLEMENT DES EXAMENS



- 1- L'étudiant(e) doit se présenter une demi-heure avant l'heure prévue pour le début de chaque épreuve, **muni obligatoirement de la Carte d'Identité Nationale (CIN)**.
- 2- L'étudiant n'est pas admis à passer l'examen lorsque le **retard est supérieur à 15 mn après le début de l'épreuve.**
- 3- **Tout document, autre que ceux autorisés, ainsi que les sacs et les cartables doivent être posés au pied du tableau.**
- 4- Durant l'examen, il est formellement **interdit de communiquer entre étudiants sous quelque forme que ce soit. Toute fraude ou tentative de fraude expose son auteur à des sanctions administratives** (pouvant aller du zéro à l'interdiction permanente de se présenter aux examens) et **pénales (Dahir du 25 juin 1958)**.
- 5- Sauf cas de force majeure, admise par les surveillants, **il est strictement interdit aux étudiants de quitter la salle d'examen durant la première demi-heure de l'épreuve.**
- 6- Les épreuves d'examens ne doivent pas quitter la salle d'examen durant la première demi-heure.
- 7- Les étudiants doivent être **munis du matériel nécessaire** (stylos, Blanco, gomme, etc...) et aucun échange ne sera autorisé lors de l'épreuve.
- 8- Il est recommandé aux étudiants de **toujours vérifier et numérotter leurs feuilles d'examens.**
- 9- **Il est formellement interdit de garder allumé les téléphones portables lors de l'épreuve.**